

CHAIRE

**C.-A. Poissant de recherche
sur la gouvernance
et l'aide au développement**

UQÀM



La Suisse et son programme d'aide publique au développement

Fiche technique

Emilie Nault-Simard

Avril 2010

www.poissant.uqam.ca

COLLABORATION SPECIALE

La Suisse et son programme d'APD : Fiche technique
Emilie Nault-Simard

Ce texte est un travail effectué dans le cadre du cours POL 8501. Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement ou de son comité scientifique.

SOMMAIRE

Introduction -----	p.2
I – Contexte historique et politique de l'APD suisse -----	p.3
II - Arrangements institutionnelles et acteurs de l'APD	
2.1 Les fondements institutionnels-----	p.4
2.2 Direction du développement et de la coopération (DDC)-----	p.6
2.3 Le Secrétariat d'Etat Suisse à l'Economie (SECO)-----	p.7
III - Politique actuelle : les grandes lignes	
3.1 Les tendances-----	p.7
IV – Évolution de l'APD en chiffres	
4.1 Comparaison avec les membres de l'OCDE -----	p.10
V - Type d'aide	
5.1 Aide bilatérale-----	p.12
5.2 Aide multilatérale -----	p.13
VI- Destinations de l'aide	
6.1 Priorités géographiques-----	p.14
6.2 Pays prioritaires-----	p.15
Conclusion -----	p.17
Bibliographie -----	p.19

Introduction

À un peu plus de la moitié du parcours de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), force est de constater que les pays « développés » qui s'étaient engagés, entre autre, à réduire de moitié la pauvreté absolue, ont encore du travail à faire en vue d'honorer leurs engagements vers un monde plus équitable d'ici 2015. Les efforts de coopération internationale, à travers l'Aide publique au développement (APD) ont des impacts insuffisants sur le terrain : environ 1,2 milliard d'habitants de notre planète disposent de moins d'un dollar par jour pour vivre et près de 850 millions souffrent tous les jours de la faim¹. Il apparaît nécessaire de mieux comprendre les mécanismes de l'APD et de revoir les bases sur lesquelles elle se construit. Au-delà du montant de l'Aide, qu'elles sont les stratégies des différents bailleurs de fonds ? La part versée dans des programmes et activités directes, de pays à pays, par l'aide bilatérale, demeure importante et oriente l'APD selon des objectifs et stratégies propre à chaque bailleur de fonds. Non seulement les pays sélectionnés diffèrent, mais les domaines visés changent. Le texte qui suit se penchera sur le cas précis de la Suisse; pays situé entre les grandes puissances européennes, au cœur de l'Europe, et qui jouit, malgré son petit territoire, d'un rayonnement international surprenant. Genève, « capitale internationale » de la Confédération suisse, est l'hôte de 200 organisations internationales et missions diplomatiques de quelques 170 pays ; elle est le siège européen des Nations Unies et le siège général du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

La fiche technique qui suit permettra de mieux saisir les choix et tendances de la Suisse en ce qui a trait à son action internationale et de manière plus générale à replacer la Suisse dans un contexte mondial.

I – Contexte historique et politique de l'APD suisse

Le 20 novembre 1815, la neutralité Suisse est reconnue officiellement par les grandes puissances européennes signataires du Congrès de Vienne. Ce statut influencera la politique étrangère helvétique et orientera le pays vers le renforcement du droit international ainsi que pour la sécurité et la paix. C'est à Genève qu'est fondé le Comité international de la croix rouge, en 1863, et où il a toujours son siège. C'est aussi Genève qui accueille l'ancêtre de l'Organisation des nations unies (ONU), la Société des nations (SDN), en 1920. La ville suisse, avec New York est aujourd'hui l'un des deux principaux centres de la coopération internationale et le principal siège des Nations unies en Europe. Part sa fidélité à sa politique de neutralité, la Suisse a cependant éprouvé quelques difficultés à faire partie des

¹ Programme des Nations Unies pour le développement. 2008. *Rapport annuel 2008*, [en ligne].
www.undp.org/french/publications/annualreport2008/poverty.shtml, (page consultée 17 mars 2008).

organisations multilatérales. Ce n'est qu'en 2002 qu'elle a rejoint le système des Nations unies; décision qui a été approuvée par la population dans le cadre d'un référendum.

C'est au début des années 1960 que les autorités suisses commencent à élaborer leur propre politique d'APD, nommée par la Suisse coopération au développement. Le gouvernement fonde alors le Service de la coopération technique. À ce moment le pays est bien en dessous de l'ensemble des autres donateurs. Exprimé en pourcentage du PNB, l'effort de la Confédération s'élève à environ 0,05% par année, contre 0,5% en moyenne pour les autres pays occidentaux.² L'aide humanitaire est incorporée en 1977 par la création de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA). Le Bureau de la coopération avec l'Europe de l'Est (BCE) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a été intégré en 1995 et l'office s'est alors appelé la Direction de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de la coopération technique avec l'Europe centrale et orientale (DDA). En 1996, le nom est devenu Direction du développement et de la coopération (DDC). La DDC porte toujours ce nom.

II- Arrangements institutionnelles et acteurs de l'APD

2.1 Les fondements institutionnels

La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles.
Constitution fédérale (2000), art. 54

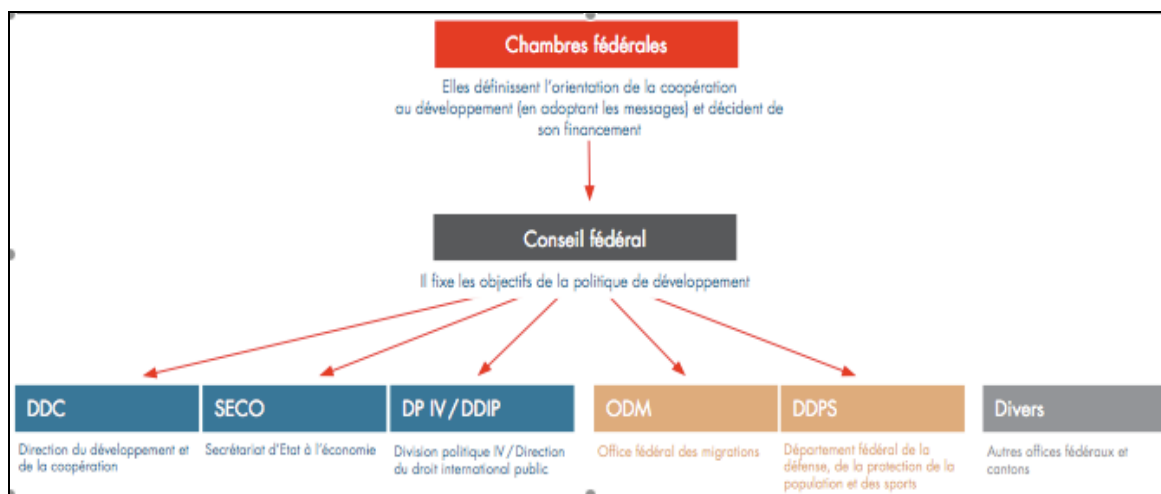
La coopération au développement soutient les efforts des pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Elle doit contribuer à mettre ces pays en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces. Elle tend, à long terme, vers un meilleur équilibre au sein de la communauté internationale.
Loi fédérale de 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, art. 5

La coopération au développement est une mission de l'État qui trouve son ancrage dans la Constitution. La coopération étatique au développement repose sur l'article 54 de la Constitution fédérale ainsi que sur la Loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale du 19 mars 1976 et sur la Loi de 2006 sur la coopération entre les États d'Europe de l'Est. D'autres documents servent de base à l'APD suisse tels les lignes directrices Nord-Sud de 1994 et le rapport sur la politique extérieure

² OCDE, Aide au développement. 1970. *Efforts et politique poursuivis par les membres du Comité d'aide au développement*. Paris.

de 2000. Les objectifs politiques et stratégiques de l'APD sont inscrits dans cinq Messages³. Le Conseil fédéral, formule ces Messages et fixe donc les objectifs de la politique de développement pour les différents offices fédéraux. Ce sont les deux Chambres fédérales (parlement) qui définissent l'orientation de la coopération au développement en adoptant ces Messages et qui décident de son financement (voir graphique 1).

Graphique 1: Acteurs de l'APD suisse



DDC, Message Sud: http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/Actualites/Vue_detaillee?itemID=173901

Ces Messages spécifient la ventilation géographique des engagements et les parts respectives de la coopération bilatérale et de la coopération multilatérale. Les dépenses sont budgétisées chaque année sur la base de crédits-cadres s'étalant sur quatre ou cinq ans et leur mise en œuvre incombe aux différents offices. L'APD s'appuie principalement sur quatre crédits-cadre: deux crédits-cadre dans le domaine de la coopération au développement (développement pour la coopération technique et l'aide budgétaire/ les mesures de politique économique et commerciale), un crédit-cadre pour la collaboration avec les états d'Europe de l'Est, un crédit cadre pour l'aide humanitaire (voir tableau 1). La mise en œuvre de la coopération au développement de la Confédération incombe en premier lieu à la DDC, qui est responsable d'un plus large éventail d'activités et de résultats et ensuite au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Ils sont respectivement rattachés au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et au Département fédéral de l'économie (DFE). D'autres offices fédéraux, ainsi que 24 cantons

³ Suisse, Direction du développement et de la coopération, [En ligne].
http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/La_DDC/Bases_legales, (page consultée le 5 mars 2009).

et quelques 200 communes y participent (voir graphique 1).

2.2 Direction du développement et de la coopération (DDC)

La DDC est l'une des trois directions du DFAE sous le Secrétariat général et est un instrument de la politique étrangère de la Suisse. Elle gère la plus grosse partie du budget de l'aide (voir tableau 1). La mission qui lui a été confiée par la loi est de coordonner l'orientation et les activités de coopération internationales. Elle réalise cette tâche avec, en particulier avec la direction politique du DFAE, le SECO du DFE, l'office fédéral des migrations (ODM), le Département fédéral de la défense de la protection de la population et des sports (DDPS) (voir graphique 1). Elle agit dans trois domaines d'intervention qui représentent trois des quatre principaux crédits-cadre: coopération au développement (développement pour la coopération technique et l'aide budgétaire); coopération avec l'Europe de l'Est; aide humanitaire. L'aide humanitaire relève de la compétence exclusive de la DDC, la coopération au développement et la coopération avec l'Europe de l'Est sont mises en oeuvre conjointement par la DDC et le SECO (voir tableau 1).

Tableau 1.

Vue d'ensemble des dépenses de la DDC et du SECO (WE) 2003 - 2007 (mio fr.)

Dépenses totales de la DDC	2003	2004	2005	2006	2007
Aide humanitaire	272.7	280.9	303.7	301.5	287.1
Coopération au développement	869.3	896.6	905.1	919.7	959.3
Coopération avec l'Est et la CEI	102.2	107.2	104.2	108.6	96.5
Contribution à l'élargissement de l'UE	-	-	-	-	0.2
Total DDC	1'244.2	1'284.7	1'313.0	1'329.8	1'343.1
Dépenses totales du SECO (WE)	2003	2004	2005	2006	2007
Coopération au développement	164.7	166.2	153.9	153.7	149.9
Coopération avec l'Est et la CEI	96.3	96.4	84.5	79.4	52.4
Contribution à l'élargissement de l'UE	-	-	-	-	0.3
Total SECO (WE)	260.9	262.6	238.4	233.1	202.6

DDC, du DFAE, Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2007, www.ddc.admin.ch

La DDC a des objectifs différents pour chacun de ces trois domaines d'intervention. Sa tâche principale est de contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

2.3 Le Secrétariat d'Etat Suisse à l'Economie (SECO)

Le SECO du DFE est le centre de compétences de l'administration fédérale suisse pour toutes les questions touchant la politique économique et à la politique du marché du travail. Le Centre de prestation coopération et développement économique du SECO est quant à lui responsable de la planification et de la mise en œuvre des mesures économiques et commerciales pour des pays en développement, des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale et des nouveaux Etats membres de l'Union européenne (UE). En ce qui à trait à l'APD, le SECO a deux objectifs principaux : soutenir l'intégration des pays partenaires dans l'économie mondiale et favoriser leur croissance économique durable. Selon le SECO cela contribue à la réduction de la pauvreté⁴. Le SECO coordonne les relations de la Suisse avec plusieurs institutions multilatérales. Il est responsable de la coordination des relations entre la Suisse et le groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement africaines, asiatiques et d'Amérique latine; les organisations économiques des Nations Unies (OIT, OMC) sont également de son ressort. Cet organe du département de l'économie collabore avec la DDC pour définir la position et la stratégie de la Suisse dans les comités qui prennent les décisions dans ces organisations et pour superviser les droits et les obligations de la Suisse qui découlent de son statut d'actionnaire. Les questions macro-économiques (soutien budgétaire, dette, développement du secteur financier), la promotion de l'investissement et du secteur privé, les échanges et les infrastructures de base font partie des principaux domaines qui relèvent de sa compétence. Il travaille en étroite collaboration avec le secteur privé, en Suisse comme dans les pays partenaires. Pour le SECO, les questions touchant à l'énergie, à l'environnement et au climat revêtent une importance particulière.

III - Politique actuelle : les grandes lignes

3.1 Les tendances

Le Conseil fédéral a présenté, par le vecteur de son Message 2009-2012, dit Message Sud, la nouvelle stratégie globale de la Confédération en matière de coopération au développement⁵. Cette stratégie se veut uniforme et applicable à l'ensemble de la coopération au développement menée par la Confédération. Outre ce Message Sud, les objectifs et thèmes prioritaires de la DDC et du SECO sont inscrits principalement dans la Stratégie 2010 de la DDC (2000) et la Stratégie 2006 du SECO. La DDC

⁴ Suisse, Secrétariat d'Etat à l'économie. *Coopération et développement économique, bref portrait*, p.3, [en ligne]. <http://www.seco-cooperation.admin.ch/shop/00007/00010/index.html?lang=fr>, (consultée le 25 avril 2009)

⁵ Suisse, Conseil fédéral. 2008. *Message considérant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement de 2009 à 2012*, [en ligne]. http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/Actualites/Vue_detaillee?itemID=173901, (consultée le 5 mars 2009).

et le SECO n'ont pas de document de stratégie conjoint réalisé en collaboration, ce qui accentue le nombre de documents officiels et rend difficile l'accès à un aperçu clair des objectifs et domaines de l'APD suisse. Le Message Sud se veut donc un effort en vue d'uniformiser l'APD helvétique. La dernière évaluation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE critiquait cet aspect:

«Un document conjoint mettrait de l'huile dans les rouages de la collaboration entre la DDC et le SECO et servirait de point d'ancrage aux échanges de vues entre les différents acteurs des secteurs public et privé et de la société civile. Faute de pareil instrument, la multiplicité des documents stratégiques de référence renvoyant à des notions conceptuelles denses a tendance à brouiller les messages que souhaite transmettre l'administration suisse»⁶.

Les activités et les ressources de la coopération au développement évoluent, selon le Message Sud 2009-2012, autour de trois axes principaux: l'Atteinte des objectifs du millénaire (atténuer la pauvreté); Promouvoir la sécurité humaine et réduire les risques; Instaurer une mondialisation propice au développement⁷. En plus des trois axes de la coopération au développement, trois grands principes sont énoncés: Axer la coopération sur les objectifs internationaux de développement et les engagements pris par Suisse; Orienter les activités sur les priorités de la politique étrangère suisse; Optimiser l'efficacité grâce à une délimitation claire des domaines de coopération et à une concentration géographique et thématique des activités (ce qui semble aussi être une réponse aux critiques du CAD). L'APD suisse est clairement partie intégrante de la politique étrangère du pays et ses objectifs s'appuient sur les objectifs de la politique étrangère. Dans le document d'évaluation du CAD, qui remonte cependant à 2005, un tableau illustre les liens directs entre la politique étrangère et l'établissement des secteurs prioritaires de l'aide au développement. Dans la lutte à la réduction de la pauvreté, la Suisse promeut des valeurs solidaires, mais d'un autre côté souhaite ouvertement tirer profit de ses investissements. Le gouvernement suisse exprime ici les intérêts qui motivent l'APD :

« C'est pourquoi la coopération au développement n'est pas seulement un geste de solidarité, mais bien plutôt une contribution à la solution de problèmes urgents qui nous concernent tous. La Suisse a tout intérêt à y participer activement et de manière appropriée, pour autant qu'elle soit désireuse d'être prise au sérieux dans les instances internationales. En tant qu'élément constitutif de notre politique étrangère, la coopération au développement renforce par ailleurs les relations internationales de la Suisse, ce qui ne manque pas de présenter de multiples avantages pour l'économie de notre pays. Elle inspire la confiance et s'insère dans un réseau global auquel le secteur privé de l'économie participe également. En tant que pays intégré à un réseau mondial, la Suisse profite beaucoup de la globalisation économique. Aujourd'hui, elle gagne un franc sur deux à l'étranger. Les entreprises suisses emploient près de deux millions de personnes en dehors de nos frontières. Malgré des revers, la coopération au développement représente une situation gagnant / gagnant,

⁶ OCDE, *Examen de la Suisse par les paires*, [en ligne]. <http://www.oecd.org/dataoecd/50/62/35364964.pdf>, (consultée 25 avril 2009).

⁷ *Op.cit*, *Message considérant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement de 2009 à 2012*.

*aussi bien pour la Suisse que pour ses pays partenaires »*⁸.

Tableau 2.

De la politique étrangère à la coopération pour le développement

Objectifs de politique étrangère de la Suisse	Axes de la coopération pour le développement de la DDC
1. Maintien et promotion de la sécurité et de la paix	Prévention et gestion des crises
2. Promotion des droits de l'homme, de la démocratie et des principes de l'Etat de droit	Respect des principes de l'Etat de droit et Bonne gouvernance
3. Promotion de la prospérité	Création de revenus et d'emplois
4. Promotion de la cohésion sociale	Justice sociale et développement
5. Protection de l'environnement	Utilisation durable des ressources naturelles

Source : Stratégie 2010 de la DDC et Rapport sur la politique extérieur 2000.

Le programme d'APD suisse, est aussi influencé par la politique d'économie extérieure qui a pour objectif de sauvegarder les intérêts de l'économie suisse à l'étranger (art. 101, al. 1 Cst.). Par exemple, la stratégie économique extérieure veut renforcer les relations commerciales du commerce de l'énergie, des investissements dans le domaine énergétique et de l'exportation de technologies énergétiques (un thème important pour le SECO) : «*Le thème de l'énergie dans la coopération au développement doit gagner en importance avec la réorientation de la politique énergétique extérieure*»⁹. L'objectif prioritaire de cette politique énergétique extérieure n'est pas uniquement solidaire mais principalement intéressé, par exemple garantir les importations d'énergie à l'intérieure du pays «*Vu la progression de la consommation énergétique, les mesures actuelles de politique énergétique ne suffiront pas à garantir un approvisionnement énergétique sûr de la Suisse à moyen et long termes*»¹⁰. Le pays, par l'entremise de la DDC et du SECO pose des actions implicitement intéressées dans les pays en «développement» et dans les pays en transition; il met par exemple en œuvre de vastes programmes énergétiques, mais la Suisse gagne à ce que les ressources énergétiques soient gérées économiquement. Dans l'étude parue en 2006, sur les effets économiques de l'APD pour la Suisse (de cette même année), il est exposé que les effets pour l'économie sont clairement positif: en 2006, chaque franc d'APD a induit entre 1,40 CHF et

⁸ Suisse, Direction du développement et de la coopération. *Quelques réponses à des questions importantes sur la coopération*, [en ligne]. http://www.ddc.admin.ch/fr/Dossiers/Message_Sud_et_message_complementaire, (consultée le 1^{er} mars).

⁹Suisse, Département fédéral de l'économie, Département fédéral des affaires étrangères et l'Office fédéral de l'énergie. 2008. *Stratégie énergétique de la Suisse*, [en ligne].

http://www.bfe.admin.ch/suchen/index.html?keywords=SECO+armement&go_search=rechercher&lang=fr&site_mode=intern&nsb_mode=yes&search_mode=AND#volltextsuche, (consultée 20 mars 2009).

¹⁰ *Ibid*, p.49

1,64 CHF de retombées sur l'économie nationale¹¹. En 1994, les retombées se situaient entre 1,55 et 1,79 franc, en 1998 entre 1,43 et 1,60 franc, et en 2002 entre 1,42 et 1,63 franc, pourtant, l'APD suisse est fortement déliée.

IV – Évolution de l'APD en chiffres

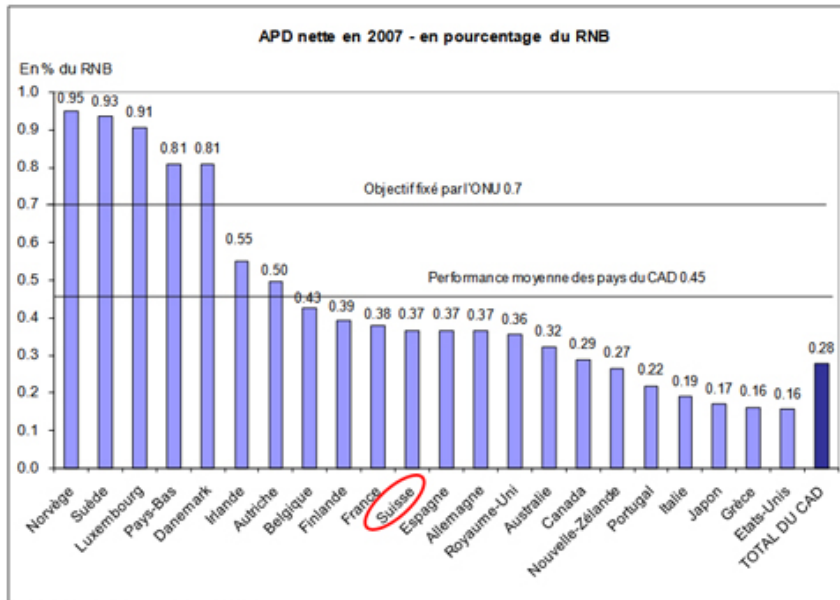
4.1- Comparaison avec les membres de l'OCDE

Concernant l'APD, le pays s'est toujours situé en dessous de la performance moyenne des pays du CAD en terme de pourcentage APD/RNB (voir graphique 2). Si l'on prend l'exemple de l'année 2007, nous constatons que la performance combinée des pays du CAD (la moyenne des pourcentages APD/RNB individuels) s'est montée à 0.45%. Avec 0.37%, la Suisse se situe au 11e rang des 22 pays du CAD (voir graphique 2). Selon l'objectif précis que s'est fixé la communauté internationale, les pays industrialisés doivent consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'APD d'ici à 2015. La Suisse est loin de cet objectif et se situe dans la tendance de stagnation du volume financier dédié à l'APD. En 2007, seuls cinq pays (Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède) ont atteint l'objectif de 0.7% et deux autres pays (Autriche et Irlande) se situaient au-dessus de la moyenne du CAD. Cependant, la croissance économique de la Suisse, est parmi les plus lentes des membres de l'OCDE avec une moyenne de 1,7%¹².

¹¹ Suisse, Direction du développement et de la coopération. 2006. *Les effets économiques de l'aide publique au développement en Suisse*. p.7, [en ligne]. http://www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_168704.pdf, (consultée 20 février 2009).

¹²OCDE. 2009. *OCDE en Chiffres 2008*. ISBN 978926405564312, [en ligne]. <http://dx.doi.org/10.1787/468411654111>, (consultée 25 février 2009).

Graphique 2



Source: OCDE, 24 novembre 2008

Le pourcentage d'APD de la Suisse, par rapport à son PNB, a oscillé de 0,33% à 0,37% entre 2002 et 2007, passant à 0,44% en 2005* (voir tableau 3). Cela est en dessous de l'objectif fixé. En 2006, l'APD représentait 0,39% du PNB. Cette même année la Suisse a consacré près de 0,7% de son PNB pour les seules subventions agricoles et près de 0,9% pour la défense nationale,

soit le quadruple de ce qui est dépensé pour la coopération au développement¹³. En 2007, l'APD de la Suisse a poursuivi sa baisse, pour s'établir à 0,37% du RNB. Les chiffres provisoires pour 2008 sont de 0,41%, une augmentation due à la forte augmentation des coûts liés à l'accueil des requérants d'asile. Le ralentissement économique, qui se traduit par une chute du RNB de 2,4% en 2008, a aussi influencé le ratio APD/RNB.

Tableau 3

APD suisse en % du RNB (Millions de dollars US)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
RNB	286 305.96	348 630.34	389 138.73	402 060.36	421 081.36	459 824.97
APD % RNB	0.33	0.37	0.4	0.44	0.39	0.37

Source: OECD Factbook 2008: Economic, Environmental and Social Statistics - ISBN 92-64-04054-4 - © OECD 2008

* La Suisse a procédé à des adaptations statistiques dans sa manière de comptabiliser l'APD. Ont été inclus dans l'APD: dès 2003 les remises de dette bilatérales accordées dans le cadre du Club de Paris à des pays en développement; dès 2004, les coûts liés à l'accueil des requérants d'asile originaires de pays en développement durant leur première année de séjour en Suisse et dès 2005 les dons d'équipement militaire à des fins humanitaires. Ces facteurs peuvent expliquer l'augmentation du % d'APD de la Suisse.

¹³Suisse, Direction du développement et de la coopération. *Quelques réponses à des questions importantes sur la coopération*. p.9, [en ligne]. http://www.ddc.admin.ch/fr/Dossiers/Message_Sud_et_message_complementaire, (consultée le 1^{er} mars).

Du point de vue qualitatif : la coopération au développement de la Suisse a été examinée de près, d'une part par une Peer Review du CAD en 2005 et, d'autre part, par une commission de gestion parlementaire en décembre 2006. Ces deux instances critiquent la stagnation du volume financier de son engagement en comparaison internationale. Dans le Message Sud 2009-2012, le parlement a entre autres demandé d'élever à 0,5 % du RNB le montant consacré à l'aide au développement.¹⁴

V - Type d'aide

5.1 - Aide bilatérale

Les trois quarts du budget de coopération internationale sont consacrés à la coopération bilatérale. Ce pourcentage est à peu près conforme à la moyenne du CAD. Près de 40% de l'aide bilatérale va directement aux pays partenaires. Le 60% restant sert à l'acquisition de marchandises et de services en Suisse. Ces dépenses font partie intégrante de programmes et de projets de développement ; ils comprennent des subventions à des organisations dont le siège est en Suisse (le CICR par exemple), des activités dans le domaine de l'éducation et de la recherche, des mandats confiés à des partenaires en Suisse (organisations non gouvernementales, consultants, autres organisations) qui réalisent des programmes et des projets de coopération au développement dans des pays tiers, montants auxquels s'ajoutent les coûts d'exploitation de la centrale et des bureaux de coopération¹⁵. Sous l'angle financier, les grands domaines de la gestion des ressources naturelles (développement rural, eau et environnement), la gouvernance au sens large et le développement social (santé et éducation) restent les domaines d'intervention principaux de la coopération au développement bilatérale de la DDC.

Quant à l'aide humanitaire, elle s'inscrit dans une tradition de longue date qui est liée à la politique de neutralité helvétique. La Suisse affecte cette aide, pour l'essentiel, en fonction des besoins, selon des principes de répartition qui ne sont pas consignés en détail dans les documents officiels. Elle opère dans quatre domaines: la prévention et la préparation ; l'aide d'urgence ; la reconstruction/réhabilitation; le plaidoyer en faveur des victimes. Le budget de l'aide humanitaire est divisé en trois parties : un tiers est

¹⁴ Suisse, Conseil fédéral. 2008. *Message considérant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement de 2009 à 2012*, [en ligne].

http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/Actualites/Vue_detaillee?itemID=173901, (consultée le 5 mars 2009).

¹⁵Suisse, Direction du développement et de la coopération. *Quelques réponses à des questions importantes sur la coopération*, p.9, [en ligne]. http://www.ddc.admin.ch/fr/Dossiers/Message_Sud_et_message_complementaire, (consultée le 1^{er} mars).

alloué à des programmes bilatéraux et des programmes gérés par des ONG suisses ; un tiers est versé au Comité international de la Croix-Rouge/Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; et le troisième est réparti entre diverses agences spécialisées des Nations unies¹⁶.

Tableau 4.

APD par donneur; type d'aide *Donneur: Suisse, Millions de dollars US, Versements nets*

	2003	2004	2005	2006	2007
Type d'aide					
I. APD	1 299.49	1 545.44	1 771.59	1 646.44	1 689.16
I.A. APD Bilatérale	944.75	1 186.88	1 405.03	1 253.97	1 273.62
I.A.1.1. Projets et aide-programme	408.95	545.3	518.14	502.23	461.8
I.A.1.2. Coopération technique*	177.03	117.07	143.62	160.87	165.49
I.A.1.5. Aide humanitaire	136.03	150.8	190.35	175.41	172.11
I.A.1.8. Soutien au ONG nationales	46.73	50.07	47.24	49.09	51
I.A.1.9. Soutien au ONG internationales	51.23	63.05	57.67	56.84	62.13
I.B. APD Multilatéral	354.74	358.56	366.56	392.47	415.54

Source : © OCDE, OCDE.Stat : stats.oecd.org/wbos/Index.aspx?lang=fr, 2009/03/18.

5.2 Aide multilatérale

La Suisse apporte son soutien à des organisations multilatérales avec le quart de son budget d'APD. Les contributions multilatérales ont légèrement augmenté durant ces dernières années (voir tableau 5). Le pays souhaite avoir une influence dans les institutions multilatérales de financement du développement et cela se traduit par une participation active au sein des organes administratifs de ces institutions. La Suisse est actuellement représentée au sein des conseils exécutifs de toutes les grandes institutions internationales de financement, par le biais du SECO qui coordonne ces relations helvétiques et la représentation de la Confédération¹⁷. À titre d'exemple, l'ambassadeur Werner Gruber, du SECO, a été nommé directeur exécutif de la BERD en décembre 2008; Martin Gisiger, du SECO, est quant à lui au

¹⁶Suisse. Direction du développement et de la coopération et SECO. *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2007*. p.7, [en ligne]. http://www.deza.admin.ch/ressources/ressource_fr_168567.pdf, (consultée 25 février 2009).

* Coopération technique : Englobe a) les subventions des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers, et personnels analogues, de même que les administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses de projets et de programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

¹⁷Suisse, Secrétariat d'État à l'économie. 2009. *Bulletin d'information - Coopération avec la Banque mondiale et les institutions financières régionales*, [en ligne]. <http://www.seco-cooperation.admin.ch/themen/multilateral/00523/00538/index.html?lang=fr>, (consultée 25 mars 2009).

poste de conseiller au sein du bureau du Directeur exécutif de la Banque asiatique de développement. Le SECO et son secteur de coopération multilatérale, entretiennent aussi des liens étroits avec le Groupe de la Banque mondiale. Dans un document conjoint avec l'International Finance Corporation (IFC), qui est l'institution du Groupe chargée des opérations avec le secteur privé, est exprimé la volonté de la Suisse à soutenir le secteur privé dans les pays du Sud en vue de l'intégration économique et pour la réduction de la pauvreté; la Suisse a investi plus de 56 millions de dollars avec l'IFC dans des fonds de participation privés sur les marchés émergents, principalement¹⁸ pour soutenir les petites entreprises. En tant que partenaire du «développement» de l'IFC et du SECO, le Groupe Nestlé, basé en Suisse, a conclu un accord controversé en Amérique Latine en ce qui a trait à l'exploitation de café dans une optique durable et équitable¹⁹. La société suisse d'ingénieurs conseils Stucky Ltd, spécialisée dans le secteur de l'énergie (transport d'énergie, production, etc), est un autre partenaire du «développement»; la société compte plus d'une centaine d'aménagements à son actif dans différents pays par exemple en Tadjikistan²⁰.

VI- Destinations de l'aide

6.1 Priorités géographiques

La DDC et le SECO sont actifs en Afrique, Asie, Amérique, Europe dans l'ordre de celui qui reçoit le plus à celui qui reçoit le moins. La majorité des pays recevant les plus gros montant d'APD suisse sont en **Afrique** (voir tableau 6). La coopération traditionnelle de la Suisse avec l'**Europe de l'Est** (aide à la transition) se focalise sur les Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Serbie et Kosovo) ainsi que sur les pays de l'ex-Union soviétique (Ukraine, Moldavie, Caucase méridional et Asie centrale). Cette concentration géographique est justifiée par un grand retard de ces pays dans les processus de réforme. Elle répond également aux intérêts de la politique extérieure de la Suisse, en tant que l'un des plus importants pays de destination des migrants venus des Balkans. La Pologne, la Serbie et Monténégro, l'Azerbaïdjan et les pays d'**Asie centrale** sont en outre membres du groupe de vote de la Suisse auprès du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la BERD. Depuis la fin de 2007, la Suisse apporte également son soutien à des projets situés dans l'**UE élargie** à savoir la Pologne,

¹⁸ Suisse, IFC et SECO. *La Suisse et l'IFC promouvoir l'intégration économique et la réduction de la pauvreté ensemble*, [en ligne]. <http://www.seco-cooperation.admin.ch/shop/00008/02013/index.html?lang=fr>, (consultée le 1er mars 2009).

¹⁹ Voir: Patuelli, Andrés. 2006. «Un café équitable difficile à avaler», ITECO, 19 septembre, [en ligne].

<http://www.iteco.be/Un-cafe-equitable-difficile-a>, (consultée 15 mars 2009).

²⁰ Voir : Stucky Ltd, [en ligne]. www.stucky.ch, (consultée 25 mars 2009).

la Tchéquie, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte et Chypre. La contribution pour l'UE élargie se monte à un milliard de francs au total sur une période d'engagement de cinq ans, près de la moitié des fonds étant destinée à la Pologne²¹. L'UE est le principal lieu d'exportation de la Suisse à avec ses 490 millions de consommateurs et de consommatrices. Les échanges économiques avec l'UE ont dépassé le seuil du milliard de franc par jour. **L'Asie/Océanie** est un secteur économique de plus en plus important. En 2006, les relations économiques bilatérales ont vu les importations et les exportations progresser de respectivement 7,8 et 15,5 %. Avec un volume commercial de 40 milliards de francs au total, la région représente désormais 11,3 % du commerce extérieur, ce qui en fait – après l'UE – le deuxième partenaire commercial de la Suisse.²²

6.2 Pays prioritaires

L'APD Suisse se concentre dans les pays pauvres à faible et moyen revenu. La DDC consacre au minimum 20 millions de francs à sa coopération avec un pays prioritaire, afin d'y occuper une position centrale parmi les donateurs²³. En 2007, la **Serbie** est le pays qui bénéficiait du plus grand montant de l'aide soit 47, 02 millions usd (voir tableau 6). Cette aide comprend un montant important, versé depuis plusieurs années à la *Swiss Company* Swisscoy pour le soutien de la Kosovo Force multinationale (KFOR) et qui est donné par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). En 2007 ce montant était d'environ 28 millions usd, et le montant est semblable pour les années précédentes²⁴.

« La Suisse est au nombre des pays dont la sécurité intérieure dépend directement de la stabilité de la situation dans les Balkans, et principalement au Kosovo: sur les quelque deux millions de personnes formant la population kosovare, près de 200'000 vivent en Suisse. Il est, dès lors, dans l'intérêt de notre pays de soutenir le Kosovo et l'ensemble des pays balkaniques sur la voie de la stabilité. »²⁵

²¹ Suisse, Direction du développement et de la coopération. *Priorités géographiques*, [en ligne].

http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Cooperation_avec_1_Europe_de_1_Est/Priorites_geographiques

²² Suisse, Conseil fédéral. 2008. *Rapport sur la politique économique extérieure 2007 Message concernant des accords économiques internationaux et Rapport concernant les mesures tarifaires prises pendant l'année 2007*, p.91, [en ligne]. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2008/731.pdf>, (consultée 20 mars 2009).

²³ Suisse, Conseil fédéral. 2008. *Message considérant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement de 2009 à 2012*, p.10, [en ligne].

http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/Actualites/Vue_detaillee?itemID=173901, (consultée le 5 mars 2009).

²⁴ OCDE, statistiques CAD, [en ligne]. <http://stats.oecd.org/wbos/Index.aspx?lang=fr>, (consultée 5 mars 2009).

²⁵ Suisse, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. 2005. *Rapport 2005 sur l'engagement de la compagnie Suisse (SWISSCOY) dans le cadre de la Kosovo Force multinationale (KFOR)*, [en ligne]. <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/themen/einsatze/peace/swisscoy.html>, (consultée 20 mars 2009).

Tableau 5

APD par receveur par pays, Donneur: Suisse, millions de dollars US, versement total net

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Receveur							
Afghanistan	7.47	13.3	15.04	18.81	17.67	17.58	19.69
Bangladesh	12.28	13.59	10.87	11.83	10.7	13.4	20.1
Bosnie-Herzegovine	12.49	15.77	14.04	12.69	16.63	18.57	17.7
Burkina	12.75	15.95	20.6	20.45	20.8	20.94	20.3
Cameroun	1.73	2.97	2.69	2.79	2.57	2.31	32.54
Inde	22.05	23.61	24.58	28.76	24.63	20.32	17
Mozambique	23.37	21.64	20.82	27.65	24.61	22.43	24.2
Nepal	12.4	14.4	14.44	15.56	15.98	17.32	18.65
Nicaragua	4.85	6.19	15.1	17.56	14.94	12.69	19.51
Gaza & Jericho	6.33	8.21	13.19	13.41	14.98	19.94	19.24
Serbie	34.23	24.11	57.52	56.32	48.12	98.91	47.02
Sierra Leone	3.38	2.98	9.56	3.32	2.15	1.03	23.93
Tanzanie	17.03	19.34	25.59	25.99	23.6	26.44	24.03
Sud du Sahara non spe.	12.44	18.58	24.63	30.98	27.41	32.05	25.14

Source : © OCDE, OECD.Stat : stats.oecd.org/wbos/Index.aspx?lang=fr, 2009/03/18.

Le montant du **Cameroun** se démarque clairement des autres montants pour l'année 2007 soit 32,4 usd comparativement à 2,3 pour l'année précédente. Ceci s'explique par une remise de dette dans le cadre du Club de Paris de 29.19 millions usd du SECO²⁶. Le **Mozambique** (24.2 millions usd), la **Tanzanie** (24.03 millions usd), le **Bangladesh** (20.10 millions usd) et le **Burkina Faso** (20.32 millions usd) sont parmi les pays prioritaires de la Suisse. La liste complète des partenaires de la coopération bilatérale suisse pour le développement est assez longue. Dans un rapport publié en 2007 sur la coopération suisse internationale il est inscrit que la DDC a 17 pays prioritaires et 8 programmes spéciaux dans le domaine de la coopération au développement, 12 pays et régions prioritaires dans le domaine de la coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI, tandis que le SECO a 12 pays prioritaires dans le domaine de la coopération économique au développement et 10 pays, régions et programmes prioritaires de la coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI²⁷. En février 2009 la Suisse avait toujours plus de 30 pays

²⁶ OCDE, OECD.Stat, [en ligne]. <http://stats.oecd.org/wbos/Index.aspx?lang=fr>, (consultée 5 mars 2009).

²⁷ Suisse, Direction du développement et de la coopération et Secrétariat d'État à l'économie. *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2007*, [en ligne]. http://www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_168567.pdf, (consultée 25 février 2009).

prioritaires auxquels doivent être ajoutés les bénéficiaires de programmes « spéciaux ». Le pays mène donc des activités avec un grand nombre de pays. Cette stratégie a été critiquée par le CAD dans l'évaluation de 2005. Suite à ces critiques, le gouvernement suisse semble changer sa stratégie. Dans le Message Sud 2009-2012, il entend réduire le nombre de pays prioritaires et de programmes spéciaux. À compter du 1er janvier 2012, la DDC se concentrera sur douze pays/régions prioritaires (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad, Mozambique, Tanzanie, Bangladesh, Népal, Région du Mékong, Bolivie et Amérique centrale). Le Bhoutan, l'Equateur, l'Inde, le Pakistan et le Pérou ne feront plus partie des pays prioritaires à partir du 1er janvier 2012 ; les engagements financiers diminuent, mais feront place à des programmes de partenariats (par exemple en Inde) qui sont actuellement en progression, principalement dans les secteurs de l'énergie, du changement climatique et de la gouvernance²⁸. À partir du 1er janvier 2012, la DDC se concentrera sur six programmes spéciaux (Région des Grands lacs, Afrique australe, Afghanistan, Mongolie, Palestine, Cuba). Plus aucun programme ne sera mené en Corée du Nord à partir de cette même date²⁹.

Conclusion

Selon le gouvernement suisse, l'analyse des bases légales a révélé que la DDC disposait d'une assez grande marge de manœuvre pour définir le contenu de ses stratégies et de ses projets, de même que pour l'utilisation de ses ressources financières, pourtant des exemples claires démontrent la subordination de la DDC aux politiques étrangères et économiques extérieures, par exemple dans le domaine de l'énergie³⁰. Ces politiques privilégient en premier lieu l'intérêt suisse, un exemple qui démontre la difficulté pour la DDC d'agir, dans certains secteurs, en premier lieu selon les valeurs dont elle se dit le reflet, soient : la justice, la solidarité et l'équité, la confiance, le respect et la participation. La DDC doit s'aligner sur des politiques aux intérêts (premiers) différents. Cette instrumentalisation de l'aide ne soutient pas en premier lieu l'intérêt des pauvres et pousse à faire des compromis à leur dépend. De plus Le programme de l'APD suisse est brouillé par un nombre trop élevé de documents stratégiques venant des différents offices fédéraux responsables de l'APD, particulièrement du SECO et de la DDC.

²⁸Suisse, Conseil fédéral. 2008. *Message considérant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement de 2009 à 2012*, [en ligne].

http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/Actualites/Vue_detaillee?itemID=173901, (consultée le 5 mars 2009).

²⁹ *Ibid*, p.7

³⁰ Suisse, Contrôle parlementaire de l'administration. 2006. *Cohérence et conduite stratégique des activités de la DDC, Rapport du Contrôle parlementaire de l'administration à l'attention de la Commission de gestion du Conseil des Etats*. p.2, [en ligne]. <http://vlex.ch/vid/coherence-conduite-strategique-ddc-33893890>, (consultée 10 mars 2009).

Uniquement pour cette dernière, outre la Stratégie 2010, on dénombre des stratégies et directives pour chaque domaine d'intervention, pays, thème, région, institution multilatérale et cela mis à part des documents fournis par le SECO. Le mandat même de la DDC est dilué dans ces différents documents stratégiques. L'aide suisse semble cependant changer sa stratégie et orienter la coopération au développement, pour les prochaines années, de manière à tenter d'adopter une stratégie commune, qui soit cohérente aux politiques du SECO ainsi qu'à celles de la DDC. Par le Message Sud 2009-2012, le gouvernement a pris en considération les critiques quant au manque de document stratégique conjoint entre le SECO et la DDC, cependant, ce document n'a pas été conçu par une collaboration DDC-SECO, ce qui permet de douter d'un changement réel vers une stratégie commune et cohérente des intérêts et objectifs des deux organes principaux d'APD ainsi que des autres offices fédéraux.

Enfin, étant donné les responsabilités différentes qui incombent aux deux organes principalement responsables de l'APD et leur subordination à la politique étrangère et à l'économie extérieure, il est nécessaire de se questionner à la possibilité pour celle-ci de réellement appliquer certaines des valeurs qu'elle promut, en dépassant les intérêts politiques et économiques. Un défi qui s'étant à un grand nombre des pays membres de l'OCDE.

BIBLIOGRAPHIE

Publications officielles

- Suisse, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. 2005. *Rapport 2005 sur l'engagement de la compagnie Suisse (SWISSCOY) dans le cadre de la Kosovo Force multinationale (KFOR)*, [en ligne]. <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/themen/einsaetze/peace/swisscoy.html>, (consultée 20 mars 2009).
- Suisse, confédération suisse. 2009. *Quelques réponses à des questions importantes sur la coopération*, 8 p., [en ligne]. http://www.ddc.admin.ch/fr/Dossiers/Message_Sud_et_message_complementaire, (consultée le 1^{er} mars).
- Suisse, Conseil fédéral. 2008. *Rapport sur la politique économique extérieure 2007 Message concernant des accords économiques internationaux et Rapport concernant les mesures tarifaires prises pendant l'année 2007*, p.91, [en ligne]. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2008/731.pdf>, (consultée 20 mars 2009).
- Suisse, Conseil fédéral. 2008. *Message considérant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement de 2009 à 2012*, [en ligne]. http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/Actualites/Vue_detaillee?itemID=173901, (consultée le 5 mars 2009).
- Suisse, Contrôle parlementaire de l'administration. 2006. *Cohérence et conduite stratégique des activités de la DDC, Rapport du Contrôle parlementaire de l'administration à l'attention de la Commission de gestion du Conseil des Etats*, 84 p., [en ligne]. <http://vlex.ch/vid/coherence-conduite-strategique-ddc-33893890>, (consultée 10 mars 2009).
- Suisse, Direction du développement et de la coopération. 2006. *Les effets économiques de l'aide publique au développement en Suisse*. p.7, [en ligne]. http://www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_168704.pdf, (consultée 20 février 2009).
- Suisse, Direction du développement et de la coopération. 2000. *Stratégie 2010 de la DDC*, [en ligne]. http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/Documentation/Publications_Nouveautes_et_archives, (consultée le 1^{er} mars 2009).
- Suisse, Direction du développement et de la coopération et Secrétariat d'État à l'économie. 2008. *Les effets économiques de l'aide publique au développement en Suisse*, [en ligne]. http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Documentation/Publications_Nouveautes_et_archives, (consultée 25 mars 2009).
- Suisse, Direction du développement et de la coopération et Secrétariat d'État à l'économie. *Rapport annuel de la coopération international de la Suisse 2007*, [en ligne]. http://www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_168567.pdf, (consultée 25 février 2009).

- Suisse, Département fédéral de l'économie, Département fédéral des affaires étrangères et l'Office fédéral de l'énergie. 2008. *Stratégie énergétique de la Suisse*. 62 p. [en ligne]. http://www.bfe.admin.ch/suchen/index.html?keywords=SECO+armement&go_search=recherche&lang=fr&site_mode=intern&nsb_mode=yes&search_mode=AND#volltextsuche, (consultée 20 mars 2009).
- Suisse, IFC et Secrétariat d'État à l'économie. *La Suisse et l'IFC promouvoir l'intégration économique et la réduction de la pauvreté ensemble*, [en ligne]. <http://www.seco-cooperation.admin.ch/shop/00008/02013/index.html?lang=fr>, (consultée le 1er mars 2009).
- OCDE, Aide au développement. 1970. *Efforts et politique poursuivis par les membres du Comité d'aide au développement*. Paris.
- OCDE, Annexe statistique de la coopération au développement de l'OCDE, [en ligne]. <http://stats.oecd.org/wbos/Index.aspx?lang=fr>, (consultée le 25 avril 2009).
- OCDE, CAD. *APD par receveur par pays*, [en ligne]. <http://stats.oecd.org/wbos/Index.aspx?lang=fr>, (consultée le 25 avril 2009).
- OCDE, CAD. 2005. *Examen de la Suisse par les paires*, [en ligne]. <http://www.oecd.org/dataoecd/50/62/35364964.pdf>, (consultée 25 avril 2009).
- OCDE, CAD. 2008. *OCDE en Chiffres 2008*. ISBN 978926405564312, [en ligne]. <http://dx.doi.org/10.1787/468411654111>, (consultée 25 février 2009).
- Programme des Nations Unies pour le développement. 2009. *Rapport annuel 2008*, [en ligne]. www.undp.org/french/publications/annualreport2008/poverty.shtml, (consultée 17 mars 2009).
- Suisse, Secrétariat d'État à l'économie. Mars 2009. *Bulletin d'information - Coopération avec la Banque mondiale et les institutions financières régionales*, [en ligne]. <http://www.seco-cooperation.admin.ch/themen/multilateral/00523/00538/index.html?lang=fr>, (consultée 25 mars 2009).
- Suisse, Secrétariat d'État à l'économie. 2008. *Coopération et développement économique, bref portrait*, [en ligne]. <http://www.seco-cooperation.admin.ch/shop/00007/00010/index.html?lang=fr>, (consultée le 25 avril 2009).

Articles en ligne

- Patuelli, Andrés. 2006. «Un café équitable difficile à avaler». ITECO Centre de formation pour le développement et la solidarité internationale, [en ligne]. <http://www.iteco.be/Un-cafe-equitable-difficile-a>, (consultée 15 mars 2009).
- Baillard, Dominique. 2005. «Nestlé, nouveau croisé du commerce équitable?». *Radio France international*, [en ligne]. http://www.rfi.fr/francais/actu/articles/071/article_39784.asp, (consultée 5

mars 2009).

- Agazz, Isolda. 2008. «Débats croisés sur l'aide au développement». *Swissinfo*, [en ligne]. http://www.swissinfo.ch/fre/actualite/Debats_croises_sur_laide_au_developpement.html?cid=6658148 (consultée 5 mars 2009).
- Swissinfo.ch. 2008. « L'aide suisse au développement en baisse », [en ligne]. http://www.swissinfo.ch/fre/politique_suisse/Laide_suisse_au_developpement_en_baisse.html?cid=6790818, (consultée 5 mars 2009).
- Swissinfo.ch. 2008. « La neutralité un principe de base », en ligne : <http://www.swissinfo.ch/fre/recherche/Result.html?siteSect=882&ty=st&sid=7800088>, (consultée 5 mars 2009).

Sites Internet

- Site internet Stucky Ltd, [en ligne]. www.stucky.ch, (consulté 25 mars 2009).
- Site internet de la Direction du développement et de la coopération, [en ligne]. <http://www.ddc.admin.ch/>, (consulté 5 mars 2009).